Le 15/09/2020,

Mesdames, Messieurs,

Au sein de la DGFIP, l'Action Sociale a toujours eu une place fondamentale dans la vie des actifs, des aînés mais aussi des plus fragiles.
Longtemps, l'aspect humain a prévalu. Pour ce faire, des moyens ont été octroyés aussi bien humains, matériels en termes de locaux et bien sur financiers.

Pourtant depuis quelques années les pouvoirs publics ont décidé de baisser drastiquement tous les moyens de fonctionnement. Les budgets sont systématiquement revus à la baisse ainsi que les moyens matériels et humains sous diverses formes.
Le Comité D'Action Sociale de la Haute-Loire (CDAS 43) a subi il y a peu la perte d'un poste. Le délégué actuel, suite à la réussite d'un concours est dans l'obligation de quitter son poste le 30 septembre 2020.

Alors que nous subissons toutes et tous la dureté d'une pandémie depuis le mois de mars 2020 et alors que l'Action Sociale devrait être au centre des préoccupations humaines, le Secrétariat Général a décidé de ne pas pourvoir ce poste dans l'immédiat. Une solution d'intérim que nous qualifions d'aberrante oblige le délégué de l'Action Sociale de l'Ardèche à assurer les affaires courantes de la Haute-Loire en plus des siennes.

Les représentants des personnels locaux, garant du bon fonctionnement de l'Action Sociale locale dénoncent ce choix indéfendable sur le plan humain.
En effet, comment ce délégué pourrait-il être présent sur le terrain de la Haute-Loire tout en étant très éloigné de ce même terrain où l'humain conserve encore toutes ses attaches, professionnelles et familiales ? Par ailleurs faut-il vous rappeler que presque 100 kilomètres séparent les préfectures de nos deux départements ?
Ignorez-vous la réalité géographique de notre territoire où les routes départementales culminent à plus de 900 mètres en moyenne ? Aussi, ignorez-vous les conditions parfois extrêmes de ces hauts plateaux qui séparent nos deux départements?
Même si nous vivons une époque dite de progrès, nous doutons fortement que le télétravail puisse avoir sa place indéfiniment pour la plupart des actions sociales à mener et de plus sans la connaissance du terrain.

Enfin, le délégué de l'Action Sociale de l'Ardèche pourra-t-il suivre le rythme pour s'occuper des actions à mener dans les deux départements ? Comment pourra-t-il s'organiser pour assumer la charge de travail qui est tout simplement doublée pour lui ?

Comment pourrait-il suivre les recommandations de Mme BARBAT-LAYANI, nouvelle secrétaire générale du MEFR et Présidente du CNAS, qui, lors de la réunion du 9/07/2020 indiquait, qu' « Il faut travailler sur les prestations d'action sociale, leurs qualités, leur perception par les agents, identifier les besoins des agents et voir ce qui pourrait être rénové. » ?
Il y a le discours et les actes…..

Pour ces raisons et bien d'autres encore, les représentants des personnels exigent que le poste de délégué soit occupé au plus tôt, donc dès le 1er octobre et qu'en conséquence une campagne de recrutement soit lancée dans les plus brefs délais.

L'Intersyndicale de la Haute-Loire
SOLIDAIRES-FIP43/FO-DGFIP43/CGT-FIP43